

N/REF : 25/02/2026 14H31 C:002020 I:02580
V/REF : AC/C40943
V/Email reçu le Mercredi 25/02/2026 a 14H31

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. MDB
IMMEUBLE : MOULIN DU BOURG -MDB
2-6, RUE DES MEUNIER
.
35350 ST MELOIR DES ONDES

Rennes, le 03 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-006

LOCALISATION : 11C RUE DES MEUNIER - MR MME CHARLES 06 13 40 18 90
LOGEMENT N° 112823, PORTE N°02, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : FUIITE SUR RADIATEUR SÉJOUR
REPLACEMENT RADIATEUR SI NÉCESSAIRE

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 26/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : FUIITE AU NIVEAU DE LA BAGUE SUR LE DÉPART DU RADIATEUR AU
NIVEAU DU PE
COUPURE D'EAU
VIDANGE RESEAU CHAUFFAGE
DECOUPE SECTION FUYARDE
MODIFICATION ALIMENTATION DÉPART RADIATEUR
RACCORDEMENT ALIMENTATION
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 26/02/26 a 21H42 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL010-Ff	Réparation fuite	PP 1	138,00	138,00
TOTAL H.T.					138,00
T.V.A. a 10,00%					13,80
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>151,80</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.